

# CHARTRE DU BÉNÉVOLAT DE HANDICAP INTERNATIONAL

## PRÉAMBULE

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante et apolitique qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Handicap International est une Fédération d'associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse).

Handicap International s'appuie sur un réseau de bénévoles qui fait connaître les activités de l'association sur l'ensemble du territoire :

- Les Relais de mobilisation veillent au rayonnement de l'association dans leur région. Ils sont composés d'un responsable et de bénévoles réguliers et / ou ponctuels.
- Les Mob'acteurs, bénévoles qui organisent des actions ponctuelles indépendamment des Relais.
- Les bénévoles qui viennent en appui aux salariés du siège.

Au sein de Handicap International, les bénévoles sont les relais d'information essentiels et forment, par leur engagement et leur dynamisme, un réseau précieux qui véhicule les messages de l'association.

Leurs missions :

- Apporter leur soutien aux différentes activités de l'association
- Sensibiliser et mobiliser les publics en France sur Handicap International et ses projets
- Porter les combats de l'association
- Collecter des fonds dans le cadre de manifestations (Handicap International ne collecte jamais sur la voie publique)

Le bénévolat est accessible à toute personne qui adhère à l'éthique, au projet, aux modes d'actions, aux valeurs et aux engagements de l'association. Le bénévole donne librement de son temps et met ses compétences au service de celle-ci.

## LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

**Le bénévole s'engage à :**

- Participer aux actions dans la mesure de sa disponibilité
- Apporter sa créativité, son temps, ses savoir-faire dans les projets
- Respecter les cadres de fonctionnement et la confidentialité des informations internes qui lui sont transmises
- S'informer régulièrement et participer le plus possible aux formations et réunions proposées.

**Handicap International s'engage à :**

- Informer et former le bénévole sur :
  - Le projet associatif et son développement
  - Le fonctionnement associatif et les programmes d'action de l'association
  - Les missions des bénévoles
- Intégrer le bénévole dans l'association :
  - Faciliter les interactions et rencontres avec d'autres membres de l'association (bénévoles, salariés, expatriés)
  - Accompagner le bénévole dans ses missions

A.....  
Le.....

Handicap International  
Claire Vaudray Radisson,  
Présidente



Le bénévole  
Nom prénom :.....

....., en tant que .....  
a fait signer la charte ce jour.

**La signature de la Charte n'est pas une délégation permettant d'engager la responsabilité administrative, juridique et financière de l'association.**

Le bénévole qui souhaite en parallèle devenir membre de l'association doit s'acquitter d'une cotisation de 20 euros et écrire une lettre de demande d'adhésion à la présidente de l'association.